



Comité Départemental de l'Aisne de Basket Ball

Commission Départementale des Arbitres Marqueurs Chronométrateurs



M Macadré Bruno
Président de la CDAMC
40 rue Benjamin Delessert
02700 Tergnier
[Bruno.macadre@wanadoo.fr](mailto: Bruno.macadre@wanadoo.fr)

St Quentin, le 18/05/2010

La CDAMC

Aux arbitres de l'Aisne
S/c de leur président de club

RAPPEL

Chers collègues,

La CDAMC fait le constat suivant :

- La proportion de retours de désignations est en augmentation.
- Ces retours se font de plus en plus tardivement.
- La tâche de désignation devient chaque semaine une épreuve et un travail extrêmement complexe pour un résultat rarement satisfaisant malgré les heures passées.

Aussi nous est il apparu nécessaire de rappeler quelques règles simples de fonctionnement indispensables :

- En début de mois, la première semaine, chaque arbitre doit communiquer au répartiteur, en l'occurrence J. Poëtte, sa feuille d'indisponibilité (document joint) pour le (ou les) mois suivant(s). exemple, le 2 janvier pour février, ou mieux pour toute la saison.
- Sans cette feuille, le répartiteur considèrera que l'arbitre est disponible.
- A la suite d'un évènement non prévu, et dès réception de la convocation, il est possible de renvoyer sa convocation, mais de toute façon avant le mercredi 12h00.
- Si la commission encourage les arbitres à jouer, et à s'entraîner, elle met en cause ceux qui ne peuvent être désignés à cause de leurs **activités multiples, louables, mais incompatibles avec la pratique régulière de l'arbitrage** : par exemple joueur dans plusieurs équipes et/ou coach pour plusieurs équipes.

▪ Ces arbitres là devront rapidement faire un choix et en aviser la commission.
▪ Faute de pouvoir être désignés suffisamment de fois dans la saison, ils ne pourront compter pour leur club dans la charte de l'arbitrage.

Ces règles élémentaires, si elles ne sont pas appliquées, engendreront les sanctions prévues dans le règlement :

- Retour de désignation après le mercredi midi : 16 €
- Absence à un match désigné : 25 € (sauf certificat médical)

Comptant sur votre implication pleine et entière, la CDAMC vous souhaite une bonne fin de saison.

La CDAMC



14, rue de Paris
Boite Postale n°229 - 02105 Saint-Quentin cedex
E.mail : comite-aisne-basket@wanadoo.fr
Tél. 03 23 67 10 65 - Fax 03 23 62 70 13

